

7) Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BC n° 103 pour 8.755 m<sup>2</sup> sise Route de Neuilly.

La ville a élaboré un schéma directeur pour la valorisation des bords de Marne, définissant les grands principes d'aménagement sur l'ensemble des berges du territoire communal.

Ce schéma intègre notamment l'aménagement urbain du secteur de la Rive Charmante, où il est envisagé de créer un lieu de vie et de détente pour les Noiséens et d'implanter un pôle de loisirs s'appuyant sur la Marne et ses berges.

Il est ainsi prévu la création d'un bassin nautique, de logements collectifs, d'équipements et d'activités liés aux loisirs et à la Marne (guinguette, capitainerie...), au sein d'un espace paysager.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BC n°103 pour 8.755 m<sup>2</sup> sise Route de Neuilly, au prix de 218.875 euros TTC, en ce compris les honoraires d'agence, libre de toute occupation.

Approuve à la majorité :

- l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BC n°103, sise Route de Neuilly, au prix de 218.875 €TTC, en ce compris les honoraires d'agence, libre de toute occupation,
- l'autorisation donnée au maire de signer les demandes d'autorisation du droit des sols liées à l'utilisation et à l'affectation de cette propriété.

### **III – AFFAIRES TECHNIQUES**

8) Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et au suivi d'exécution des travaux de construction de bassins de rétention d'eaux pluviales :

□ Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du jury.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, il est envisagé de procéder à la création de bassins de stockage et de restitution des eaux pluviales, dont les capacités sont les suivantes :

- Boulevard Paul Pambrun : construction d'un ouvrage de stockage/restitution d'une capacité de 1.660 m<sup>3</sup>, à ciel ouvert ou enterré ;
- Angle rue du Fort / avenue Médéric : construction d'un ouvrage de stockage/restitution enterré, d'une capacité de 3.055 m<sup>3</sup> ;
- Avenue Médéric : construction d'un ouvrage de stockage linéaire de 325 m<sup>3</sup> sur 678 m, en remplacement de la canalisation existante.

Dans la perspective de ces travaux, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de confier à un maître d'œuvre la réalisation des études et le suivi de l'opération.

Pour l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre, un jury doit être constitué dans les conditions définies à l'article 24 du Code des marchés publics. Ce jury est notamment composé de cinq membres du Conseil Municipal, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires.